



COMMISSION SPORTIVE ET REGLEMENTS

PV N°22 du 18 mars 2026

Présents en distanciel : M. MARTIN, G.FOURY, F.FOURNAT, G. BLONDEAU.

Déclaration de forfait:

Journée du 15/03/2026:

U15 F D2: Gpt EMBLAVEZ VOREY / AUREC - forfait de AUREC ; 2ème forfait = amende **15€**

U18 F D1: ST VIDAL / Gpt BLAVOZY ST GERMAIN - forfait de Gpt BLAVOZY ST GERMAIN ; 1er forfait = amende **15€**

Féminines à 8 Poule A: ST JULIEN BAS / COUBON - forfait de COUBON ; 1er forfait = amende **15€**

MODALITES DE RECOURS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Président: Michel MARTIN.

DISTRICT DE FOOTBALL HAUTE LOIRE

9 place Michelet - BP 80080 - 43000 LE PUY EN VELAY

Tél : 0471059882 – direction@haute-loire.fff.fr –

<http://haute-loire.fff.fr> Association régie par la loi du 1er /
juillet 1901-